

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 13 décembre 2016, à 19 h 30.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Claude Dubois  
Marc Gagnon  
Éliette Jenneau  
Marilyne Lafrance  
Pierre Lavoie  
Claude Nadeau  
Marie Claude Noiseux  
Serge Poirier

Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

**Est absente :**

Katherine Plante	Directrice, service du secrétariat général et des archives
------------------	--

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général par intérim
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Mario Beauvais	Directeur par intérim, service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, services éducatifs adultes, de la formation professionnelle ainsi que du secrétariat général et des archives
Anick Héту	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Isabelle Charest	Coordonnatrice, Service des communications

**En l'absence de Madame Katherine Plante c'est Madame Paule-Andrée Bouvier qui agira en tant que secrétaire de la rencontre.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

I9CC1617-065

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

### 3. **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016**

Monsieur Paul Sarrazin présente les grandes lignes résumant les différents aspects du rapport annuel.

### 4. **MENTION DE FÉLICITATION**

19CC1617-066

#### 4.1 **VIBRONS AU SON DE L'ASSOMPTION**

**CONSIDÉRANT** l'engagement et le dévouement de madame Kathia Bouchard, enseignante en musique et en danse à l'école De l'Assomption ;

**CONSIDÉRANT** l'implication et l'engagement de madame Judith Cusson, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ;

**CONSIDÉRANT** la collaboration de Monsieur Christian Morisset, pour l'écriture de la chanson : « Viens vibrer au son de l'Assomption » dans le cadre du programme de La culture à l'école.

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

**QUE** le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à mesdames Kathia Bouchard et Judith Cusson, ainsi que monsieur Christian Morisset, pour leur engagement auprès des élèves et leur réalisation de la chanson : « Viens vibrer au son de l'Assomption »

Adopté à l'unanimité

### 5. **AUDITIONS D'ÉLÈVES**

Aucun élève.

### 6. **AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS**

#### **Madame Valérie Berthelet**

#36-01-30-002

Représentante d'un groupe de parents fondateurs pour le projet d'école publique alternative de Granby, madame Valérie Berthelet dépose le document *Projet d'école publique alternative de Granby* à tous les commissaires. Elle présente les grandes lignes du projet en mentionnant que le groupe voit cette option, qui propose une approche pédagogique différente, comme un autre choix à ce qui est offert actuellement. L'objectif visé par la présentation est de connaître où en sont rendues les démarches de réflexion pour la mise en œuvre du projet qui a été discuté en automne avec les représentants de la commission scolaire. Elle termine en offrant sa disponibilité, à titre de bénévole, pour collaborer avec l'ensemble des intervenants de la Commission scolaire.

#### **Mesdames Martine Potvin et Guylaine Blais**

#36-01-30-003

Enseignantes à l'école Saint-André et 2<sup>e</sup> année, mesdames Martine Potvin et Guylaine Blais demandent à connaître les motifs qui entraînent la décision de modifier les modalités d'application au regard de la tâche pour les retraites progressives. Elles déposent une lettre explicative exprimant leurs questionnements.

#### **Madame Nicole Bergeron**

Madame Bergeron, résidente de Farnham depuis 25 ans, énonce ses craintes à l'égard de l'application de la politique d'achats regroupés et l'impact vécu au sein des petites communautés. Elle fait notamment référence à la générosité actuelle des commerçants quant aux dons et privilèges qu'ils accordent pour soutenir les activités des élèves et anticipe un futur moins favorable en ce sens avec l'application de la politique.

**Monsieur Martin Laboissonnière**

#36-01-30-004

Monsieur Laboissonnière, 1<sup>e</sup> vice-président du syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), dépose une lettre à chacun des commissaires et en fait la lecture. Les sujets soulevés sont notamment la gestion à la commission scolaire, le manque d'orthopédagogues et le manque d'informations reçues de la part de la commission scolaire suite aux questions du SEHY.

**Madame Sophie Veilleux**

#36-01-30-005

Madame Veilleux, représentante des enseignants du secondaire au SEHY, dépose une lettre à chacun des commissaires et en fait la lecture. Les sujets abordés sont notamment les relations de travail tendues et la perception de la collaboration entre la commission scolaire et le SEHY à l'égard de la transmission de l'information et des documents.

**Monsieur Eric Bédard**

#36-01-30-006

Monsieur Eric Bédard, président du SEHY, dépose au président la copie d'une lettre dont il fait la lecture. Il rappelle le mandat qu'on lui a réitéré le 25 octobre 2016 soit de dénoncer publiquement les mauvaises décisions. Il poursuit en énumérant différentes situations questionnables pour lui.

**Monsieur François Desrochers**

Monsieur François Desrochers, enseignant à l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand, questionne les motifs qui ont entraînés l'application de la politique d'achats compte tenu que les pratiques précédentes fonctionnaient. Il soutient le fait que les petits milieux souffrent davantage de cette application. Il exprime sa déception quant à la perte de spontanéité qui en découle. En ce sens, il juge inacceptable que soit perturbée la préparation de cours des enseignants et que ces derniers pallient en déboursant de leurs poches.

**Madame Lyne Morency**

Madame Lyne Morency, enseignante, fait référence à l'article du 29 novembre 2016 dans la Voix de l'Est. En lien avec la gestion des ressources, les décisions organisationnelles et l'application de certaines politiques notamment la politique d'achats regroupés, elle questionne l'impact sur les élèves de l'équilibre budgétaire que la commission scolaire lorgne.

#36-01-30-007

**Madame Claire Bergeron**

Enseignante d'expérience à l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc, madame Claire Bergeron expose la situation des élèves en difficulté intégrés dans les groupes réguliers en lien avec leurs résultats scolaires au cours d'éthique et culture religieuse. Le document *Bilan des échecs 1<sup>ère</sup> étape 4<sup>e</sup> secondaire* est déposé. Elle invite les commissaires à se pencher sur la réussite des garçons. Elle souhaite que les services éducatifs déterminent des moyens pour assurer la mise à jour des plans d'interventions des élèves.

Monsieur Paul Sarrazin annonce qu'avec diligence, la commission scolaire fera les validations et suivis dans les dossiers concernés. Il ajoute qu'il est clair qu'il faut trouver un moyen de travailler en collaboration pour favoriser la détermination des pistes de solutions les plus pertinentes relatives à chacune des situations.

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19CC1617-067

### 7.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 22 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### 7.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

## 8. ÉTUDE DES DOSSIERS

### 8.1 **POLITIQUE 1.0 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

#### 8.1.1 **PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

Monsieur Paul Sarrazin souhaite à tous et chacun un bon temps des fêtes.

#### 8.1.2 **PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Madame Georgette Beauregard-Boivin informe ses collègues commissaires qu'elle a assisté au conseil d'établissement avec l'équipe dynamique de l'école Centrale à Saint-Joachim, le 30 novembre 2016.

#### 8.1.3 **PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Nil.

19CC1617-068

#### 8.1.4 **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR (RICE) GÉNÉRAL(E) DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS**

**CONSIDÉRANT** que l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique crée l'obligation pour la commission scolaire de nommer une direction générale ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires, le 25 octobre 2016 a adopté par résolution l'affichage du poste de la direction générale en vue de sa dotation ;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi et la tenue du concours pour la dotation du poste à la direction générale de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ainsi que l'affichage interne et externe se terminant le 10 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires, le 25 octobre 2016 a adopté une résolution en vue de former un comité de sélection de 5 membres du conseil des commissaires et que ce comité a procédé à l'étude des candidatures reçues ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection a déposé un rapport et a formulé une recommandation unanime ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**QUE** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs procède à la nomination de Monsieur Eric Racine au poste de direction générale de Val-des-Cerfs à compter du 13 décembre 2016

**QUE** la période de probation sera d'une durée de 6 mois à compter du 13 décembre 2016

**QUE** Monsieur Paul Sarrazin, président soit, et il est par les présentes, mandaté pour signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat d'engagement relatif à cette nomination.

**Pour : 11      Contre : 1      Abstention : 0**

Adopté à la majorité.

**Madame Maryline Lafrance enregistre sa dissidence.**

## **8.2 RÈGLEMENT 3.3 – TRAITEMENT DES ÉLÈVES ET DES PARENTS**

19CC1617-069

### **8.2.1 PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – NOMINATION**

**CONSIDÉRANT** l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la Commission scolaire doit nommer un protecteur de l'élève chargé de recevoir les plaintes des parents ou des usagers ;

**CONSIDÉRANT** que le protecteur de l'élève est nommé pour une période minimale de trois (3) ans ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Commission scolaire de nommer également un substitut au protecteur de l'élève afin d'assurer en tout temps un service aux usagers ;

**CONSIDÉRANT** que les mandats du protecteur de l'élève et de son substitut se terminaient le 30 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire peut conclure une entente avec une autre commission scolaire afin de désigner, sous le titre de protecteur de l'élève, une même personne et convenir du partage des dépenses encourues ;

**CONSIDÉRANT** que la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* a rejoint les commissions scolaires de St-Hyacinthe, Sorel-Tracy et des Hautes-Rivières afin de se doter d'un protecteur de l'élève commun pour les quatre (4) organisations ;

**CONSIDÉRANT** que le protecteur de l'élève est désigné après consultation du Comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* que le protecteur de l'élève œuvre de façon impartiale et indépendante pour assurer un traitement des plaintes équitable et juste ;

**CONSIDÉRANT** le travail accompli au cours du dernier mandat par le protecteur et son substitut et la grande rigueur démontrée dans l'application du processus de plainte ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Jeannine Barsalou

**DE RENOUVELER** les mandats du Protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, et de son substitut, Me Johanne Fournier, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

